

Page 1, ligne 45, après "avis" insérez "et du consentement."

Page 2, ligne 30, après "avis" insérez "et le consentement."

Page 3, ligne 4, après ("le") insérez "premier" et après "de" dans la ligne 5 insérez "Juillet."

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. *Chinic*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les naufrages et le sauvetage."

En comité.

La 9e clause étant lue de nouveau a été agréée.

La 20e clause étant lue de nouveau a été amendée comme suit :

Page 8, ligne 11, retranchez "abandonné."

Page 15, ligne 9, après "acte" insérez. "L'article 590 du Code Civil du Bas-Canada est aussi par le présent abrogé."

Page 15, ligne 18, retranchez "un objet ou une chose quelconque" et insérez: "des espars, madriers, billots et bois de construction ou autre chose non périssable."

Page 15, ligne 42, après "ces" insérez "espars."

Page 15, ligne 43, après "construction" insérez: "ou autre chose non périssable."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. *Carrall* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

A lors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.